

Guide pour l'exportation vers le Japon (denrées alimentaires) 2011  
**<Aliments Diététiques et compléments alimentaires>**

**Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (OJCE)**  
**Division de la Coopération au Développement**  
**Département du Commerce et de la Coopération Economique**

**Mars, 2011**

**Guide des exportations vers le Japon (denrées alimentaires) 2011**

Publié en Mars 2011

**Edité et publié par:**

**L'Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (OJCE)  
Division de la Coopération au Développement  
Département du Commerce et de la Coopération Economique**

Ark Mori Building 6F, 12-32 Akasaka 1-CHOME, Minato-Ku, TOKYO  
107-6006 JAPON  
TEL:+81-3-3582-5770  
FAX:+81-3-3585-1630

**Copyright (C) 2011 OJCE. Tous droits réservés.**

## 10. Aliments Diététiques et compléments alimentaires

Les aliments diététiques et les compléments alimentaires sont des produits de normes alimentaires qui sont consommés dans le but de maintenir une bonne santé en complétant les éléments nutritifs qui peuvent souvent faire défaut dans l'alimentation quotidienne. Bien qu'ils soient souvent utilisés à des fins et des utilisations semblables à ceux des produits pharmaceutiques, les aliments diététiques et les compléments alimentaires ne sont pas soumis à la loi sur les activités pharmaceutiques.

Il y a des zones d'ombre sur la définition des aliments diététiques et des compléments alimentaires. Dans ce chapitre, cependant, ils sont définis comme des produits de normes alimentaires qui ne sont pas inclus dans les catégories de produits pharmaceutiques ou de quasi drogues, et ne sont manifestement pas considérés comme des aliments. Les détails concernant les ingrédients seront traités dans les chapitres suivants et non dans celui-ci.

Les compléments alimentaires sont définis comme des produits sous des formes similaires à celles des produits pharmaceutiques comme des comprimés et capsules, dont l'objectif principal est de fournir des éléments nutritifs tels que les vitamines et les sels minéraux. Les aliments diététiques sont les aliments en général qui sont annoncés comme ayant des fonctions qui sont largement bénéfiques pour le maintien et l'amélioration de la santé, distribués et commercialisés comme tels.

Les discussions sur les tendances commerciales couvrent les produits alimentaires de mélanges homogènes préparés des vitamines et d'autres suppléments nutritionnels qui sont importés en tant que produits diététiques, ainsi que des vitamines, etc. qui sont importés comme des additifs alimentaires ou des ingrédients qui sont les plus couramment utilisés dans le but de soutien nutritionnel et des avantages similaires.

### I. Points à noter pour les exportations et les ventes vers le Japon

#### 1. Les lois et règlements institutionnels importants

##### (1) Règlements et procédures requises pour l'importation vers le Japon

L'importation de produits diététiques et de compléments alimentaires est réglementée principalement par les deux lois suivantes: 1) la Loi sur l'hygiène alimentaire, 2) la Loi sur les douanes.

(y compris les additifs alimentaires et médicaments pour animaux) qui y sont inclus, les aliments de santé et les compléments alimentaires sont soumis à la loi sur l'hygiène alimentaire, qui est utilisée pour évaluer les types et les ingrédients de matières premières, et de tester les types d'additifs et leurs contenus, des résidus de pesticides, de mycotoxines, ainsi de suite. Les produits alimentaires peuvent être interdits d'importation au cas où ils contiennent des additifs, des pesticides, ou d'autres éléments qui sont interdits au Japon, lorsque leurs proportions sont supérieures aux limites réglementées, ou lorsque les mycotoxines sont en excès par rapport aux quantités acceptables. Par conséquent, les aliments de santé et les compléments alimentaires doivent être testés sur le site de production avant l'importation. Si certains

éléments sont en excès par rapport aux normes Japonaises, niveaux dépassent les limites acceptables des normes japonaises, il faut en donner l'information.

Les normes de résidus de pesticides adoptaient un système négatif jusqu'en 2006. Ils n'étaient pas soumis au contrôle à moins qu'il n'y ait une obligation. Les amendements à la loi ont introduit une liste positive, et la distribution de produits est désormais interdite, en principe, si ils contiennent un certain niveau de pesticides, etc. même s'il n'y a pas d'exigence préalable.

#### <Loi sur l'hygiène alimentaire>

En conformité avec le décret n ° 370 du Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales, «les normes et les critères pour les aliments et les additifs" définis en vertu de la Loi sur l'hygiène alimentaire et les normes sur les pesticides, etc. (y compris les additifs alimentaires et les médicaments pour animaux) qui y sont inclus, les aliments santé et les compléments alimentaires sont soumis à l'hygiène alimentaire, qui est menée pour évaluer les types et les détails des matières premières, et de tester les types et contenus d'additifs, résidus de pesticides, les mycotoxines, et ainsi de suite. Les interdictions d'importation peuvent être imposées à l'alimentation dans le cas d'un additif, pesticide, ou d'autres contenus qui sont interdites au Japon, alors que leurs niveaux dépassent les limites approuvées, ou lorsque la présence de mycotoxines, etc. est au-dessus des niveaux admissibles. Par conséquent, les aliments santé et des compléments alimentaires doit être vérifiée sur le site de production avant l'importation. Si les niveaux dépassent les limites des normes japonaises, l'orientation devrait être donnée.

Normes de résidus de pesticides a adopté un système négatif jusqu'en 2006, dans lesquelles les pesticides ne seraient pas soumis à un contrôle s'il n'y avait pas d'obligation pour eux. Amendements à la loi introduit un système de liste positive, cependant, et la distribution de produits est désormais interdit, en principe, si elles contiennent un niveau spécifique de pesticides, etc. même s'il n'y a pas d'exigence établie.

#### <Loi douanière>

En vertu de la Loi douanière, l'importation de produits dont l'étiquetage falsifie l'origine du contenu, etc. est interdit.

### **(2) Régulations et procédures requises au moment de la vente**

Les régulations et les restrictions relatives à la vente des aliments de santé et des compléments alimentaires sont expliqués ci-dessous.

#### <Loi sur l'hygiène alimentaire>

En vertu de la Loi sur l'hygiène alimentaire, les ventes de produits qui contiennent des substances nocives ou toxiques ou ceux qui ont une mauvaise hygiène sont interdits. Les ventes d'aliments de santé et de compléments alimentaires dans des boîtes et emballages sont soumis à la loi sur l'hygiène alimentaire, et les dispositions concernant l'étiquetage de sécurité comme les détails sur les additifs alimentaires, les informations sur les allergies, les ingrédients et leurs sources, et les modifications génétiques, etc. sont importantes.

La Loi sur l'hygiène alimentaire autorise que certains aliments soient étiquetés comme aliments à usage médicinal ou aliments avec des fonctions nutritionnelles, qui sont considérés comme étant intermédiaire entre aliments et des produits pharmaceutiques.

Les aliments qui sont censés avoir des vertus de santé doivent être étiquetés comme aliments à usage médicinal spécifique et donner de telles informations de façon spécifiques pour des usages alimentaires par exemple "aide à améliorer la digestion" et "pour ceux qui s'inquiètent du taux de glucose dans le sang. Pour qu'un produit puisse porter la mention à usage médicinal, il est nécessaire d'avoir l'approbation du Secrétariat Général de l'Agence des affaires liées à la consommation, ce qui peut être très difficile, car il est nécessaire de mener une étude clinique chez l'humain, qui coûte souvent des centaines de millions de yens. Compte tenu de cette situation, des mesures ont été prises pour promouvoir une application plus large des aliments à usage médicinal spécifié, en reconnaissant l'alimentation qualifiée pour usage médicinal spécifié, pour les produits qui ont été montrés pour avoir des effets positive sur la sante bien qu'il n'y ait pas de preuves scientifique comme l'exige le processus d'examen en matière d'alimentation pour les aliments spécifiés à usage médicinal.

Pour les aliments dits ayant des fonctions nutritionnelles, les produits doivent nécessairement contenir certains éléments nutritifs qui respectent les normes énoncées par le Secrétariat Général de l'Agence des affaires liées à la consommation, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de permis ou de notification, mais il est admissible pour produire et vendre ces produits à votre entière discrétion.

#### **<Loi sur les activités Pharmaceutiques>**

Pour éviter que les produits pharmaceutiques et les compléments alimentaires ne soient mélangés, il est interdit en vertu de la Loi sur les affaires pharmaceutiques d'étiqueter ou de faire la publicité des compléments alimentaires d'une manière qui fait la promotion à tort qu'ils aient l'effet ou l'efficacité d'un produit pharmaceutique.

#### **<Loi sur la responsabilité du produit>**

La Loi sur la responsabilité du produit prévoit la responsabilité des fabricants, etc. pour les dommages causés aux consommateurs par les défauts du produit, et les importateurs sont inclus dans la catégorie des fabricants, etc.

Bien que les produits agricoles non transformés ne soient pas concernés par la Loi, les aliments de santé soumis au traitement thermique et les compléments alimentaires sont soumis à la Loi sur la responsabilité des produits, et des précautions doivent être prises en matière de gestion de la sécurité des contenus, des conteneurs et des emballages.

#### **<Loi sur les transactions commerciales spécifiées>**

La Loi sur les Transactions Commerciales Spécifiées prévoit la protection de l'intérêt des acheteurs dans les transactions commerciales directes avec les consommateurs. Les ventes d'aliments de santé et de compléments alimentaires tels que les ventes par correspondance, le marketing direct, le télémarketing, etc. sont soumises aux dispositions de la Loi sur les Transactions Commerciales Spécifiées.

#### **<Loi sur la promotion du tri des déchets et du recyclage des conteneurs et emballages>**

En vertu de la Loi sur la promotion du tri des déchets et du recyclage des conteneurs et emballages, les importateurs, etc. qui vendent des produits en utilisant des conteneurs et des emballages qui sont soumis à la loi (conteneurs et emballages en papier et conteneurs et emballages en plastique, etc.) devraient être responsables du recyclage (toutefois, les petites entreprises d'un certain niveau d'opération ne font pas parti des entreprises soumises à la Loi).

## **2. Procédures**

### **(1) Les procédures à suivre pour l'autorisation d'importation et de vente**

#### **<Nourriture Assainissement Inspection>**

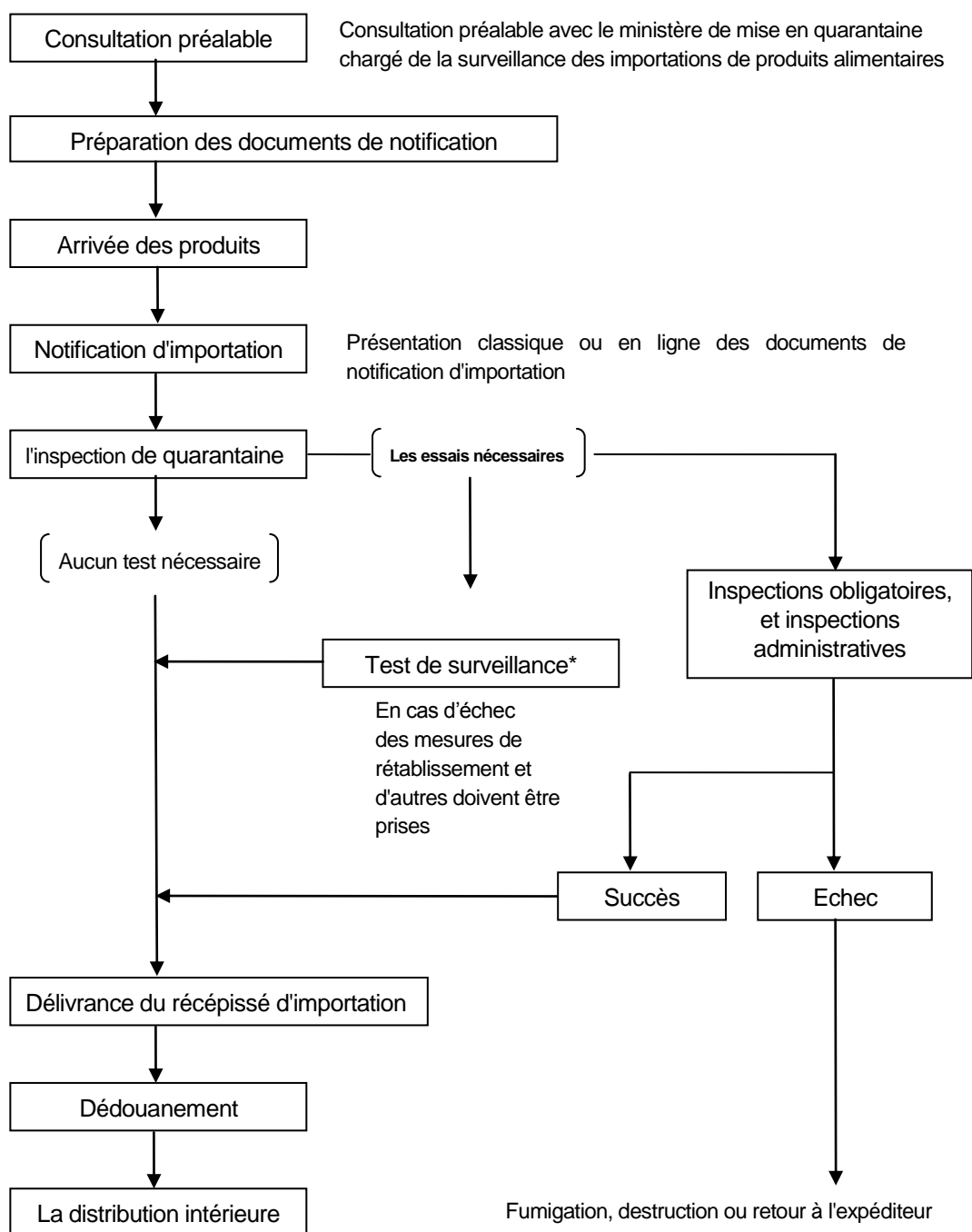
En vertu de la Loi sur l'hygiène alimentaire, les documents requis (Fig. 10-2) doivent être soumis lors du dépôt d'une demande d'inspection auprès des services de surveillance des aliments importés des stations de

quarantaine, Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales. L'inspection est effectuée là où il a été décidé nécessaire pour vérifier les normes et les critères ou les questions de sécurité à l'étape de l'examen initial. Si, à la suite de l'examen initial et de l'inspection, aucun problème n'a été détecté en vertu de la Loi, le certificat d'enregistrement est retourné, ce que le demandeur devra présenter, avec les documents de douane, lors du dépôt d'une demande d'importation auprès des douanes. Au cas où il est jugé inapproprié pour l'importation, des mesures telles que la destruction ou le retour à l'expéditeur sont prises (fig. 10-1).

#### **<Douanes>**

En vertu de la Loi sur les douanes, la déclaration d'importation doit être faite par les importateurs eux-mêmes ou commandées à ceux qui sont qualifiés et spécialistes en douane (y compris les courtiers en douane).

Pour accepter l'entrée au Japon des marchandises en provenance d'un pays étranger, une déclaration d'importation doit être faite au bureau de douane compétent de la zone douanière où les marchandises sont stockées. Les cargos pour lesquels l'inspection douanière est requise sont d'abord soumis à des inspections, et sur paiement des droits de douane, des taxes national et local à la consommation, un permis d'importation est en principe accordé.

**Fig. 10-1: Diagramme des procédures d'importations**

Source: Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance

\* les aliments importés suivant la notification d'inspection, menée par les stations de quarantaine MHLW selon le plan annuel.

## (2) Les documents requis

Les documents requis pour l'importation sont résumés ci-dessous dans la figure 2.10 selon les autorités auxquels les différents documents sont soumis.

**Fig. 10-2: Les documents requis pour le dédouanement des importations**

Soumis à	Documents requis
Les départements de quarantaine effectuant un suivi sur les aliments importés, Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance Sociale (Inspection alimentaire en vertu de la Loi sur l'hygiène alimentaire )	Formulaire de notification pour l'importation d'aliments
	Tableau des éléments/ ingrédients
	Diagramme de production
	Tableau d'analyse des résultats délivré par l'institut des inspections (s'il y a des informations liées à l'importation)
Local customs offices (Customs clearance under the Customs Act)	Déclaration d'importation
	Facture
	Bill of lading (B/L) or airway bill

Source: Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts, Ministère de la sante, du travail et de la prévoyance sociale, Ministère des finances

### (3) Autorités compétentes

**Fig. 10-3: Contacts des autorités compétentes**

Loi sur la protection des installations	Division de la protection des installations, Office de la sécurité alimentaire et des affaires liées à la consommation, Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts	TEL: +81-3-3502-8111 <a href="http://www.maff.go.jp">http://www.maff.go.jp</a>
Loi sur hygiène alimentaire	Division de l'inspection et de la sécurité, Département de la sécurité alimentaire, Office de la sécurité alimentaire et des produits pharmaceutiques, Ministère de la sante, du travail et de la prévoyance sociale	TEL: +81-3-5253-1111 <a href="http://www.mhlw.go.jp">http://www.mhlw.go.jp</a>
Loi sur les tarifs douaniers	Bureau des douanes et des tarifs, ministère des Finances Japon	TEL: +81-3-3581-4111 <a href="http://www.mof.go.jp">http://www.mof.go.jp</a>
Loi sur les normes et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers	Division de l'étiquetage et des normes, Office de la sécurité alimentaire et des affaires liées à la consommation, ministère de l'agriculture, et des eaux et forêts	TEL: +81-3-3502-8111 <a href="http://www.maff.go.jp">http://www.maff.go.jp</a>
Loi sur les Mesures	Division des infrastructures des mesures et intellectuels, Office des Sciences industriels et des politiques et de l'environnement, ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
Loi sur la santé	Division des aliments et de l'étiquetage, Agence des affaires liées à la consommation	TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Loi sur les activités pharmaceutiques	Division de la conformité et des narcotiques, Bureau pharmaceutique et de la sécurité alimentaire, ministère de la sante, du travail et de la prévoyance sociale	TEL: +81-3-5253-1111 <a href="http://www.mhlw.go.jp">http://www.mhlw.go.jp</a>
Loi contre les primes injustifiables les représentations trompeuses	Division de la représentation, Agence des affaires liées à la consommation	TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Loi sur la responsabilité du produit	Division de la sécurité du consommateur, agence des affaires liées à la consommation	TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Act on Specified Commercial Transactions	Bureau de conseils des consommateurs, ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie Division de la sécurité, Agence des affaires de liées à la consommation	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a> TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>



**Fig. 10-3: Contacts des autorités compétentes (suites)**

Loi sur la Promotion du tri et de la collecte des déchets et du recyclage des boites et emballages / Loi sur la promotion de l'utilisation effective des ressources

Division de la promotion du recyclage, Bureau des sciences industrielles des politiques technologiques, ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
Office de la promotion du recyclage, département de Gestion des ordures et du recyclage, ministère de l'Environnement	TEL: +81-3-3581-3351 <a href="http://www.env.go.jp">http://www.env.go.jp</a>
Division des politiques de l'industrie alimentaire, Bureau des politiques alimentaires générales, ministère de l'agriculture, des eaux et forêts	TEL: +81-3-3502-8111 <a href="http://www.maff.go.jp">http://www.maff.go.jp</a>

Loi de la prévention de la concurrence déloyale / Loi sur les marques commerciales

Bureau des politiques liées aux propriétés intellectuelles, Bureau des politiques Economique et Industrielles, ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
Division des affaires générales, Bureau des brevets, ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie	TEL: +81-3-3581-1101 <a href="http://www.jpo.go.jp">http://www.jpo.go.jp</a>

**II. Etiquetage****1. Etiquetage en vertu des lois juridiques**

Label des aliments santé et des compléments alimentaires, doit être en japonais et en conformité avec les lois et règlements suivants: 1) Loi sur les normes et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers, 2) Loi sur l'hygiène alimentaire, 3) Loi sur la mesure, 4) Loi sur la Santé Loi, 5) Loi sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources, 6) Loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères, 7) Loi sur les Affaires pharmaceutiques, et 8) Loi liés aux actifs intellectuelle (par exemple, loi sur la prévention de la concurrence déloyale, Loi sur les marques).

Lors de l'importation et de la vente des aliments de sante et des compléments alimentaires l'importateur doit fournir les informations suivantes sur l'étiquetage, en conformité avec la loi pour la normalisation et l'étiquetage appropriée des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire: 1) nom du produit, 2) Pays d'origine, 3) contenu, et 4) date d'expiration , 5) méthode de stockage, 6) nom et adresse de l'importateur..

**<Nom du produit>**

Le nom du produit doit être donné sur l'étiquetage conformément avec la loi sur la normalisation et l'étiquetage appropriée des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire.

**<Ingrédients>**

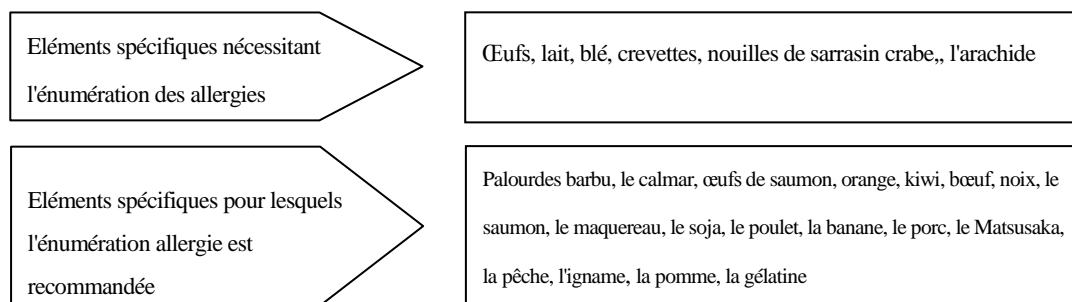
Les ingrédients de produits doivent être énumérés dans l'ordre décroissant de quantité sur l'étiquette en conformité avec la loi sur les normes et l'étiquetage appropriée des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire.

**<Additifs>**

Les noms des substances additives utilisées doivent être énumérés dans l'ordre décroissant de quantité sur l'étiquette en conformité avec la loi l'hygiène alimentaire. Le nom des substances et leur usage doit être indiqué sur l'étiquette: édulcorants, antioxydants, colorants artificiels, agents chromogènes, conservateurs, agents de blanchiment, agents épaississants/stabilisants/gélatants/ des agents antifongiques et des agents de lutte contre moisissures). Pour les détails concernant les normes d'usage et de stockage des additifs, le décret No. 370 du ministère de la santé, du travail et de la prévoyance sociale relative aux normes et critères des aliments et additifs prescrit une limite maximale autorisée pour chaque produit.

**<Allergies>**

Lorsqu'un produit contenant des ingrédients spécifiques présents dans la figure Fig. 10-4 est vendu, il est nécessaire ou recommandé que les ingrédients soient énumérés conformément avec la loi sur l'hygiène alimentaire afin d'éviter tous risques de santé aux consommateurs souffrant de certaines allergies. Cependant, ils peuvent ne pas être énumérés si ces ingrédients peuvent facilement être identifiés dans le produit.

**Fig. 10-4: Éléments spécifiques relatives à l'énumération des allergies**

Source: ministère de la sante, du travail et de la prévoyance sociale

#### <Masse du contenu>

Lors de l'importation et de la vente d'aliments de santé et compléments alimentaires, l'importateur doit peser le produit conformément avec la loi sur la mesure et indiquer la masse en gramme ou en litre sur l'étiquette. Le produit doit être pesé de sorte que la différence entre la masse actuelle du produit et la masse indiquée sur l'étiquette soit comprise dans la limite prescrite.

#### <Date d'expiration>

La date d'expiration du produit lorsqu'il est garde en conformément à la méthode de conservation prescrite à l'état non ouvert doit être indiquée sur l'étiquette conformément avec la loi sur les normes et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire. Comme la qualité des aliments de santé et des compléments alimentaires ne se détériore pas facilement, la mention " bon avant " devrait être indiquée sur l'étiquette.

#### <Méthode de conservation>

La méthode de conservation pour maintenir la saveur à l'état non ouvert jusqu'à la date limite doit être indiquée sur l'étiquette conformerment à la loi sur les normes et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire. Pour les produits qui peuvent être stockés à la température ambiante, la méthode de conservation peut être omise sur l'étiquette.

#### <Pays d'origine>

Les normes d'étiquetage pour les aliments transformés, spécifié par la loi sur les normes et 'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers, nécessite que le pays d'origine soit indiqué sur l'étiquette des aliments importés.

Cette loi nécessite que le pays d'origine soit étiqueté sur les légumes, les fruits, et la nourriture transformée indiquée sur la figure 10-5. Il n'est pas nécessaire de mettre une étiquette sur tout autre aliment transformé. Ces informations devraient être données soit en donnant la liste des ingrédients entre parenthèse ou en donnant le nom du pays dans une colonne bien spécifique de l'étiquette.

**Fig. 10-5: Les aliments transformés à base de légumes et de fruits nécessitant l'étiquetage du pays d'origine**

Normes d'étiquetage	Les aliments transformés valables	Par exemple
Les normes d'étiquetage de qualité pour les aliments transformés	Champignons séchés, légumes, fruits	shiitake séchés
	Champignons salés, végétales, fruits	Champignons sales
	Champignons bouillies ou cuits à la vapeur, légumes, et haricots; haricots et pâtes sucrées	Pousses de bambou bouillies, pâtes de haricots crus
	Mélange de légumes coupés et de fruits, mélange de légumes, de fruits et de champignons	Légumes/mélange de fruits
	Konjac	Barre de Konjac bar, boule de konjac

Source: Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts, Agence des consommateurs

De telles informations doivent être étiquetées soit en énumérant dans une parenthèse la liste des ingrédients ou en donnant le nom du produit d'origine dans une colonne spécifique de l'étiquette.

#### <Importateurs>

Le nom et l'adresse de l'importateur doit être indique sur l'étiquette conformément avec la loi sur les normes et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers, et la loi sur l'hygiène alimentaire. Pour les produits transformés

au Japon et utilisant des ingrédients importés, le nom et l'adresse du fabricant ou du dealer doit être indiqué sur l'étiquette.

#### <Valeur nutritive>

Les composants nutritifs et les calories doivent être indiqués conformément aux normes d'étiquetage nutritionnels prescrites par le ministère de la santé. Les informations requises comprennent les composants nutritionnels, les composants structurels (ex. : les acides aminés dans les protéines), et les types de composants (ex. : les acides gras dans la graisse). Si des noms généraux comme "vitamines" sont mentionnées au lieu de la liste précise des composants nutritifs, les ingrédients devraient être donnés.

Les composants doivent être indiqués dans l'ordre suivant:



- a) Calories (kcal ou kilocalories)
- b) Protéine (g or grammes)
- c) Graisse (g or grammes)
- d) Glucides (g or grammes)
- e) Sodium
- f) Autres composants nutritifs à indiquer sur l'étiquette

Le ministère de la santé a prescrit des normes d'étiquetage d'autres composants nutritionnels et des informations à mettre en évidence.

L'étiquette pour les aliments spécifiques de santé ou ceux utilisés pour les diététiques doivent suivre les normes respectives et vérifiées.

Les aliments de santé sont généraux ou spécifiques. Les aliments de santé spécifiques conditionnels sont des aliments ayant prouvé leur efficacité, mais aucune preuve scientifique ne permet de les considérer en qualité d'aliments de santé. Ils sont autorisés à utiliser la marque des aliments de santé uniquement s'ils ont été scientifiquement testés avec prévue des effets. La marque est aussi différente de celle des aliments spécifiques y compris l'étiquette ou code/ étiquette standard des maladies à faibles risques (Fig. 10-6).

**Fig. 10-6: marque spécifique des aliments de santé**

Marque	Catégorie	Remarque
	Marque spécifique des aliments de santé	Y compris l'étiquette ou code/ étiquette standard des maladies à faibles risques
	Marque conditionnel spécifique des aliments de santé	Approuvé si trouve efficace, mais sans prévue scientifique de l'efficacité requise pour les aliments de santé.

Source: Agence des consommateurs

#### <Etiquette biologique>

La loi sur les normes et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers définit les produits agricoles organiques comme aliments agricoles organiques de santé et compléments alimentaires, qui comprennent les boissons non-alcoolisées, Spécifié JAS (JAS-certifié biologique). Seule les produits qui répondent aux normes et qui ont la marque JAS-certifié biologique peuvent être dénommés "organique" en japonais.

Les produits agricoles organiques produits à l'étranger et importés doivent être classés selon l'une de ces méthodes et avoir la marque 'JAS-certifié biologique' apposée (Fig. 10-7), en d'être dénommé organique.

- a) Un étiquetage avec la marque JAS-certifiée et la distribution d'aliments biologique produits/fabriques par des producteurs étrangers certifiés par un organisme certification JAS à l'intérieur et à l'extérieur du Japon.
- b) Un étiquetage avec la marque JAS-certifié biologique et la distribution des produits par des importateurs certifiés par un organisme de certification du Japon (limité aux produits agricoles biologiques et produits agricoles transformés).

Pour l'approche b), les certificats délivrés par le gouvernement avec un système de classement équivalent à celui des normes agricoles du Japon (JAS), ou des copies doivent être jointes au préalable. Jusqu'en Mars 2011, les pays suivants étaient ceux par ordonnance ministérielle qui avaient le même système de classement que celui des produits agricoles biologiques du Japon conformément à l'article 15-2 de la loi sur les normes et étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers: les 27 pays de l'UE, l'Australie, U.S.A., l'Argentine, la nouvelle Zélande, et la Suisse.

**Fig. 10-7: JAS-certifié biologique**



**<Conteneurs et emballage>**

La loi sur la promotion de l'utilisation appropriée des ressources nécessite un étiquetage faisant la promotion du tri sur les conteneurs et emballages. Les produits importés qui remplissent les conditions suivantes ont besoins d'être étiquette conformément à la loi.

- Lorsque les instructions administratives ont été donne concernant le matériel et la structure des conteneurs et emballages, et l'utilisation d'une marque pour les produits importés.
- Lorsque le conteneur et l'emballage ont des impressions, étiquettes ou gravures en Japonais. Lorsque les deux types de conteneurs et emballages sont utilisés pour des céréales, chacune ou les deux marques (Fig. 10-8) doivent être étiqueté sur une ou plusieurs zones du conteneur et l'emballage dans le format désigné.

**Fig. 10-8: Etiquettes pour la promotion du tri sélectif**



Conteneurs et emballage en plastique



Conteneur et emballage en papier

**<Description>**

Les descriptions de produits avec des descriptions fausses et mensongères sont interdits par la loi sur la sante, la loi contre les primes injustifiées et les déclarations trompeuses, et la loi sur les propriétés intellectuelles et les régulations (ex : la loi sur la prévention de la concurrence déloyale, la loi sur les marques déposées), qui est applicable à tous les articles en plus des aliments.

**2. Étiquetage sous autolimitation de l'industrie**

**<Marque certifiée de l'association Japonaise des aliments de sante et des aliments nutritifs>**

L'association Japonaise des aliments de santé et des aliments nutritifs, et l'organisation industrielle de la santé alimentaire, établi des normes de sécurité, d'hygiène, et d'étiquetage pour chaque élément, et certifie les compléments alimentaires répondant aux normes en accordant la marque JHFA sur l'étiquette (Fig. 10-9).

**Fig. 10-9: JHFA mark**



Contact

Association Japonaise des aliments de santé et des aliments nutritifs

TEL: +81-3-3268-3134

<http://www.jhnfa.org>

**<La conférence du Japon sur les propolis>**

La conférence du Japon sur les propolis a eu comme participant les compagnies produisant et vendant les produits à base de propolis, et a fixée à volonté les critères sur la qualité et l'étiquetage. La marque est apposée sur les conteneurs et emballage des produits qui ont été certifiés en remplissant les normes (Fig. 10-10).

La conférence certifie seulement les propolis extraits par l'éthanol comme un critère volontaire et exige que l'étiquetage 'traite les nourritures à base de propolis' pour les produits contenant au-delà de 8% des normes de propolis et la nourriture contenant les propolis' pour les produits contenant 1% ou plus mais moins que 8% de propolis. Ou plus mais moins que 8% de propolis..

<les détails de l'étiquetage>

(1) Nom du produit, (2) Ingrédients, (3) Pays d'origine, (4) Contenu, (5) Masse, (6) Mode d'utilisation, (7) Précaution d'usage, (8) "Bon avant le" date de bonne qualité, (9) Distributeur, et (10) Fabricant

**Fig. 10-10: certificat d'autorisation de la conférence Japonaise sur les Propolis**



Contact:

Conférence Japonaise sur les Propolis

TEL: +81-3-3384-8964

<http://www.propolis.or.jp>

**<Conseil royales du Japon de la foire des gelés >**

La foire du conseil commercial des gelés royales du Japon donne le code de la compétition de la foire pour l'étiquetage de la gelé (Fig. 10-11) pour les produits des membres certifiés (qualifiés) comme suivant les critères ( la gelé royale brute, la gelé royale sèche, et la gelé royale ajustée)

<Détails d'étiquetage>

(1)Nom du produit, (2) Ingrédients, (3) Contenu, (4) "Bon avant" date de bonne qualité, (5) Méthode de conservation, (6) Pays d'origine, et (7) Nom et adresse de producteur

**Fig. 10-11: Marque du conseil royale Japonais de la foire des gelés**



<Code de concurrence loyale>

<http://www.jfftc.org/cgi-bin/data/bunshyo/A-7.pdf>

Contact:

Japan Royal Jelly Fair Trade Council

TEL: +81-3-3561-5556

<http://www.rjkoutori.or.jp/>

### III. Système fiscale

#### 1. Tarifs, taxe à la consommation, et autres taxes appropriées

Les droits de tarifs sur les éléments qui sont importés comme aliments de sante ou produits supplémentaires et vitamines, etc. pour objectif de support nutritionnel et améliorations sont présentées dans le tableau Fig. 10-12.

Dans le but d'appliquer les taux de tarif préférentiel sur les articles importés des pays de traitement préférentiel (de faveur), l'importateur devrait être soumis à un système généralisé de préférences (GSP) d'origine provenant de la douane ou d'autres issues d'agences dans les pays exportateurs a la douane du Japon avant le dédouanement ( n'est pas demande si la valeur totale taxable de l'article n'est pas au-delà de 200.000 yen). Les détails peuvent être contrôlés avec le dédouanement et le bureau des tarifs du ministère des finances.

Si les importateurs souhaitent contrôler les classifications ou le taux de tarif en avance, il peut être convenable d'utiliser le système d'instruction précédent par lequel toute personne peut faire une demande d'informations et recevoir des réponses face à face, par écrit, ou par e-mail.

**Fig. 10-12: droits de douanes sur les aliments de santé ou les compléments alimentaires (FY2011)**

H.S. code			Description	Taux des impositions				
				Générale	Temporaire	WTO	GSP	LDC
21.04	20	-000	Préparation Homogène de nourriture	12.8%		12.0%	6.0%	Free
21.06	90		Préparation de nourriture pas spécifié quelque part ou inclue					
	90	-251	Contenant du sucre					
			1. Bases pour boisson, contenant le Panax Ginseng ou ses extraits			(28.0%)		
		-259	- ceux, pour lesquels l'ingrédient le plus important en termes de masse est le sucre	12.5%		23.8%		Libre
			- autre					
		-261	2. Complément alimentaire à base de vitamines			(12.5%)		
			- ceux, pour lesquels l'ingrédient le plus important en termes de masse est le sucre			(12.5%)		
		-262	- Contenant lactose, protéine de lait ou lait gras			(12.5%)		
		-269	- Autre			(12.5%)		
		-292	3. Autre	12.0%		(12.0%)		Libre
		-295	- Bases pour boissons, non-alcoolique					
			- Contenant du Panax Ginseng o uses extraits					
			- Complément alimentaire à base de vitamines					
29.36			Provitamines et vitamines, naturel ou reproduits par synthèse, dérivés utilisés comme vitamines principales, et en mélange, dans un solvant ou pas.					
			Vitamines et leurs dérivés					
			Vitamines A et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
	21	-000	Vitamine B1 et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
	22	-000	Vitamine B2et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
	23	-000	D- ou DL- acide Pantothénique (Vitamine B3 ou	Libre		(Libre)		
	24	-000	Vitamine B5) et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
			Vitamine B6 et leurs dérivés					
	25	-000	Vitamine B12 et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
	26	-000	Vitamine C et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
	27	-000	Vitamine E et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
	28	-000	Autre vitamines et leurs dérivés	Libre		(Libre)		
	29	-000	- Préparations a base de vitamines (en masse)	Libre		(Libre)		
30.03	90	-010		Libre		(Libre)		
30.04	50	-000	Préparations a base de vitamines, mise en forme ou emballage pour vente de détail	Libre		(Libre)		

Source: Ministère des Finances

Note 1) Les tarifs d'urgences spéciaux peuvent être imposés sur les articles si leur volume d'importation a augmenté plus qu'un pourcentage spécifié.

Note 2) Le taux préférentiel spécial est applicable seulement pour les petits pays moins développés.

Note 3) Normalement l'ordre de priorité pour l'application du taux de tarif est préférentiel, WTO, temporaire, et général. Cependant les taux préférentiels sont uniquement éligibles quand les conditions stipulées par la loi ou les régulations sont respectés. Les taux WTO sont appliqués lorsque ces taux sont inférieurs aux taux généraux et spéciaux. Se référer au "plan tarifaire du Japon" (par la douane et le bureau des tarifs, Ministère des Finances) pour une interprétation plus complète du tableau des tarifs.

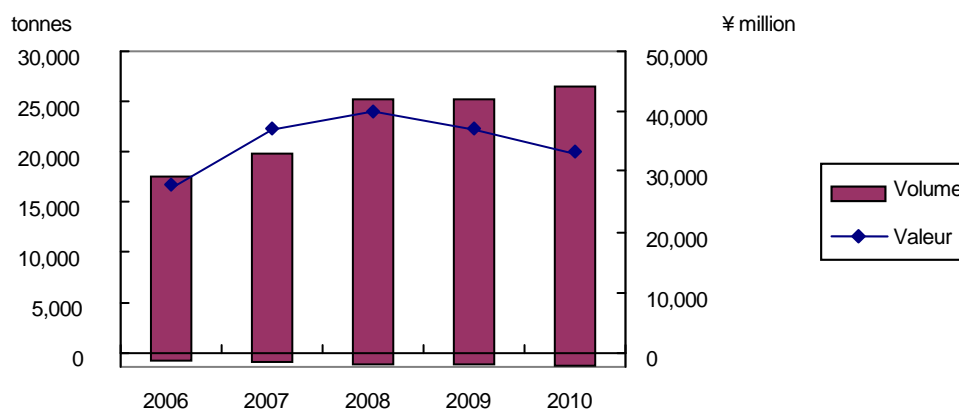
#### 2. Taxe à la consommation

(CIF + Tarif) × 5%

**IV. Tendances commerciales****1. Variations des Importations**

Les aliments de santé importés comme les produits commercialisés incluent les préparations de nourriture homogénéisée, les extraits de ginseng d'Asie, et les vitamines/compléments alimentaires, comme présentée dans la Fig. 10-14. La plus part d'entre eux sont importés des États-Unis et les compositions en générale demeurent les mêmes. Il n'y a pas eu de changement significatif ces dernières années ; la croissance demeure stable.

D'autre part, les vitamines sont utilisées pour plusieurs raisons différentes dont l'utilisation de la nourriture en tant qu'additif aux compléments alimentaires et en tant que fortifiant nutritionnels de produits en général. Le volume d'importation augmente favorablement. Le total des vitamines en poudre importées en 2010 était de 17480 tonnes (107.9% comparée à l'année précédente). Cependant, sur la base des valeurs, le montant total des vitamines importées en poudre a chuté en 2010. La raison de cette régression est la baisse du prix unitaire du à la concurrence au niveau des prix des produits finis, et parmi d'autres.

**Fig. 10-13: Variation des aliments de santé/ vitamines importés**

Source: Trade Statistics (MOF)

**Fig. 10-14: Variation des aliments de santé / importation de vitamines par élément**

Unités:

volume = tonnes, valeur = ¥ million

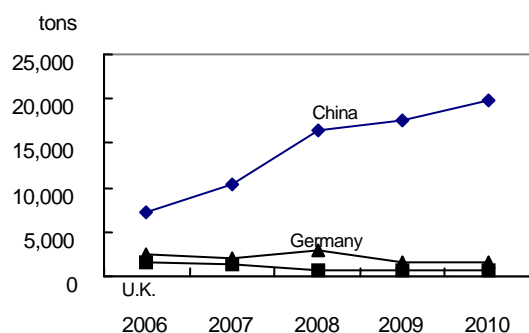
élément	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Préparation de nourriture homogénéisée	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0
Panax Ginseng and its extract	1	1	0	0	0	2	2	0	0	0
Complément alimentaire à base de vitamines	908	990	896	983	996	6,921	8,241	6,828	7,368	6,942
Total, vitamine en poudre	12,548	15,419	16,468	16,203	17,480	11,072	15,914	22,992	22,440	19,859
Vitamine A	85	91	73	49	57	394	413	382	314	302
Vitamine B <sub>1</sub>	321	262	291	339	267	757	723	832	911	643
Vitamine B <sub>2</sub>	246	239	195	177	189	1,050	1,718	1,749	1,144	1,177
Vitamine B <sub>3</sub> / Vitamine B <sub>5</sub>	189	213	148	196	206	210	439	245	204	181
Vitamine B <sub>6</sub>	215	207	229	278	309	467	492	574	673	672
Vitamine B <sub>12</sub>	2,503	3,208	2,882	2,447	2,439	2,072	2,339	1,941	1,936	1,766
Vitamine C	6,460	8,957	10,533	9,877	11,443	3,745	7,420	13,029	11,911	10,148
Vitamine E	2,528	2,241	2,117	2,839	2,571	2,376	2,369	4,241	5,346	4,969
Total, préparation de vitamine	4,027	3,468	7,922	7,917	8,046	9,894	13,179	10,143	7,380	6,460
Autres vitamines	1,159	1,177	1,110	879	1,105	3,054	3,086	3,537	3,091	2,595
Préparations Vitamines	2,868	2,292	6,813	7,038	6,940	6,840	10,093	6,606	4,288	3,865
Total	17,484	19,879	25,286	25,103	26,522	27,888	37,337	39,963	37,187	33,261

Source: Statistiques commerciales (MOF)

## 2. Répartition régionale

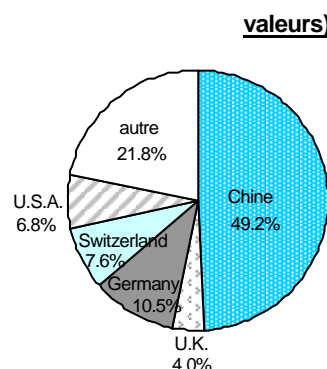
En s'appuyant sur la répartition par pays d'origine, la Chine occupe une grande part avec 19,865 tonnes (112.8% par rapport à l'année précédente) en 2010, et les importations vers l'Allemagne ont suivies avec 1,547 tonnes en 2010. Cependant en générale, les importations de l'Allemagne ont considérablement chuté. Par conséquent, L'Allemagne a reculé derrière la Chine en termes de volume d'importation.

**Fig. 10-15 Tendances des leaders en importations**



Source: Trade Statistics (MOF)

**Fig. 10-16: Parts des importations en 2010 (en termes de valeurs)**



**Fig. 10-17: Pays d'origines des vitamines**

Unités: volume = tons, valeur = ¥ million

Pays	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Chine	7,106	10,354	16,330	17,606	19,865	4,138	8,040	15,179	14,498	12,947
Allemagne	2,590	2,117	2,928	1,651	1,547	2,441	2,468	2,920	3,098	2,776
Suisse	961	898	853	721	682	1,990	2,470	2,408	2,488	2,005
U.K.	1,573	1,284	705	710	581	1,306	1,406	1,177	1,332	1,050
U.S.A.	467	257	262	271	227	2,943	2,278	2,368	2,190	1,796
Autre	3,879	3,976	3,311	3,160	2,624	8,147	12,431	9,083	6,212	5,744
Total	16,575	18,887	24,390	24,120	25,526	20,965	29,092	33,135	29,819	26,319

Source: Statistiques Commerciales (MOF)

## 3. Les parts de marché des Importations du Japon

Selon les entretiens avec les compagnies locales, la part des aliments de santé et des compléments alimentaires importés des Etats Unis et d'Europe est considéré largement supérieur a 10%, en termes de résultats des ventes des succursales Japonaises et des agents qui vendent leurs produits au Japon.

## 4. Historique des variations du volume des importations et d'autres tendances

Plusieurs compagnies qui importent les aliments de sante et les compléments alimentaires utilisent le porte à porte (aussi appelé vente en réseau, ou les produits sont vendus aux membres), y compris Amway Japon et Neways Japon. Malgré l'éveil de conscience liée a la santé, l'espérance d'une croissance rapide est minimale due au manqué de confiance dans les affaires et d'autres raisons. Le volume totale des vitamines importées a légèrement augmente, jusqu'à 26,522 tonnes (soit 105.6% par rapport à l'année précédente) en 2010.



## V. Distribution locale

### 1. Pratique commerciales, Etc.

Les ventes d'aliments de santé et de compléments alimentaires ont 2 tendances: vente en dehors des magasins telle que le porte à porte, et la vente par correspondance, et les magasins tels que les pharmacies. La part des ventes en dehors des magasins est la plus grande. Pendant que la vente en dehors des magasins ne nécessite pas de distributeurs intermédiaires et des marges, pour la vente en magasin les produits sont vendus grâce à des distributeurs intermédiaires de produits médicaux et d'aliments qui perçoivent entre 20 et 30% sur la vente en termes de marge.

### 2. Situations du marché local

Le Japon a la plus grande Espérance de vie du monde. Le pourcentage des personnes âgées de plus de 65ans est de 23,1 % de la population (au 15 Septembre, 2010, données publiées par le Ministère des affaires intérieures et de la communication). Due à la baisse des naissances et à la population vieillissante ce pourcentage devrait augmenter dans le futur. Comme il y a beaucoup de personnes âgées avec des maladies liées au mode de vie telles que l'hypertension, les maladies du cœur, le diabète et l'obésité, la demande pour les aliments de sante et les compléments alimentaires pour le maintien de la sante ne cesse d'augmenter.

En répartissant les aliments de santé et les compléments alimentaires en petit marche par indice et efficacité, le marché des aliments nutritifs et des revitalisants contre la fatigue est le plus grand, suivi par le marché des soins de peau des femmes, et le marché des maladies liées au mode de vie. Puisque les aliments de sante et les compléments alimentaires étaient déjà largement répandu au Japon, il n'y a pas eu de changement significatif ; Le marché va s'étendre pour une catégorie de produits dont les ingrédients sont suffisamment communiqués dans les medias ou dans des campagnes publicitaires agressives. Ces dernières années, une croissance à été enregistrée dans le marché des aliments de santé et les compléments alimentaires pour leurs impacts positifs sur les fonctions hépatiques. Les produits à base de sésame se vendent bien, ainsi que les produits DHA qui préviennent les maladies liée au mode de vie. D'autre part le marché d'immunostimulateur est en chute depuis qu'une substance cancérigène d'agaricus a été dénoncé par le Ministère de la sante, du travail et de la prévoyance sociale en 2006 (Peu après le Ministère a annoncé que l'agaricus ne provoquait pas le cancer). Le marché de l'étiquette est aussi en chute après que les produits à base d'extraits de champignon aient été pointé du doigt par la commission du commerce loyale parce que selon les allégations publicitaires des producteurs concernant les produits n'étaient pas fondées.

La majorité des aliments de sante et des compléments alimentaires sur le marché Japonais sont produits au Japon. Les produits importés au Japon sont vendus par les succursales Japonaise de compagnies internationales, et des compagnies pharmaceutiques avec des contrats de distribution. Les parts des produits importés sont considérés supérieurs à 10 %.

La majorité des producteurs locaux d'aliments de santé et de compléments alimentaires sont DHC, FANCL, Kobayashi Pharmaceutical, Asahi Aliments et soins de santé, Otsuka Pharmaceutical, Amway Japon, Neways Japon, et Nu skin Japon. La compagnie 'Otsuka Pharmaceutical' importe et vend les produits "Naturels" provenant de 'Pharmavite' des Etats Unis.

**Fig. 10-18: Taille du marché d'aliments de santé et des compléments alimentaires**

Unité: ¥ million

Indication / efficacité	2006	2007	2008	2009	2010 Prévision	Ratio
Produits Nutritifs et revitalisant	85,110	84,750	84,250	85,950	91,550	14.2%
Soin de peau	65,500	71,150	78,900	83,800	86,700	13.5%
Prévention des maladies liées au mode de vie	74,300	69,400	71,200	75,200	79,150	12.3%
Perte de poids	83,200	74,700	70,800	70,250	72,400	11.2%
Multi-équilibre	77,950	76,350	70,550	65,500	64,500	10.0%
Soins des yeux	36,450	36,800	40,350	40,550	41,250	6.4%
Amélioration des fonctions hépatiques	28,700	29,700	33,250	36,400	37,450	5.8%
Revitalisant Os & articulation	27,900	29,600	31,950	35,600	40,300	6.3%

Amélioration de la circulation sanguine	36,600	35,300	33,750	32,850	32,000	5.0%
autre	112,570	108,850	105,150	102,450	99,200	15.4%
Total	628,280	616,600	620,150	628,550	644,500	100.0%

Source: 2011 H/B Manuel Marketing No. 2, Fuji Keizai

### (1) Fortifiants nutritifs et revitalisants

Ingrédients utilisés	Ginseng d'Asie, la gelée royale, l'ail, la maca, tortue à carapace molle, extrait de prune japonaise
----------------------	--

Les principaux produits sont ceux qui contiennent du ginseng asiatique, la gelée royale, et d'autres composants qui sont des compléments nutritifs qui permettent de récupérer rapidement de la fatigue. Ces dernières années, l'effet positif de la maca, non seulement pour rendre les hommes plus vigoureux, mais aussi pour régler le déséquilibre hormonal des femmes et l'infertilité est reconnu, et les compléments conçus à l'aide de la maca contre les symptômes de la ménopause, la sensibilité au froid, et l'infertilité, sont vendus, ciblant les femmes.

L'un des principaux ingrédients, la gelée royale, est principalement importé de Chine, Corée du Sud, Taïwan et Thaïlande, dont plus de 90% provient de la Chine. La plupart des maca distribués et vendus au Japon proviennent du Pérou. Toutefois, on croit que la maca de la Bolivie est également utilisé.

### (2) Soins de peau

Ingrédients utilisés	l'acide hyaluronique, le collagène, la vitamine C, l'astaxanthine, le placenta
----------------------	--

C'est le marché constitué de produits qui ont des effets positifs contre les taches, les taches de rousseur, les rides, l'acné et irritation de la peau. L'utilisation de l'acide hyaluronique, le collagène et la vitamine C sont très répandus et occupent plus de 90% de ce marché. Ces dernières années, l'utilisation des produits contenant l'astaxanthine, est en augmentation.

Concernant l'acide hyaluronique, les matériaux raisonnables en provenance de Chine sont en augmentation. La demande de collagène marin (à partir de tilapia, dorade, saumon, loup de mer japonais, poisson-chat) est en pleine expansion.

### (3) Prévention des maladies liées au mode de vie

Ingrédients utilisés	vinaigre noir / vinaigre aromatisé, DHA, coenzyme Q10, feuille de ginkgo, de la lécithine
----------------------	---

C'est le marché des produits pour prévenir les maladies liées au mode de vie tels que l'hypertension, le diabète, l'hyperlipidémie et l'artériosclérose. Environ 40% sont occupés par des produits qui contiennent des matières premières traditionnelles du Japon: le vinaigre blanc / vinaigre aromatisé. D'autres produits contiennent un acide gras insaturé tel que l'EPA, DHA,

Acide  $\gamma$ -linolénique, et lethitin, ainsi que l'extrait de feuilles de ginkgo pour leurs effets de prévention de l'artériosclérose.

Le DHA, qui est obtenu à partir des poissons, provient de matières premières telles que le thon, la bonite, les sardines, les œufs de saumon, et les maquereaux. De nombreux produits de coenzyme Q10 obtenus à partir de la canne à sucre et la betterave à sucre en provenance de Chine sont également largement distribués.

### (4) Perte de poids

Ingrédients utilisés	produit d'ajustement de calories, de protéines, garcinia cambogia, d'acide gymnémique
----------------------	---

Les produits pour ajuster les calories comprennent les produits Sunny Hea du Japon, les femmes ont un grand désir de perdre du poids. Les hommes d'âge moyen commencent à s'intéresser à la perte de poids car un examen de santé afin de prévenir et d'améliorer le syndrome métabolique est devenue obligatoire en 2008, et la circonférence abdominale est devenu l'un des critères pour le check-up. Les produits d'ajustement de calories comprennent les produits de santé "Sunny Microdiet", "Protein Diet" DHC, etc. qui limitent l'apport calorique.

En outre, la demande en protéines est en pleine expansion parmi les amateurs de sports. Le garcinia cambogia, qui augmente le sentiment de plénitude et l'acide gymnémique, qui limite la consommation de sucre, sont également inclus dans les produits dans cette catégorie.

### (5) Multi-équilibre

Ingrédients utilisés	vitamines, minéraux
----------------------	---------------------

Les produits d'équilibre contiennent de multiples vitamines et minéraux essentiels. Les produits de type complexes tels que l'Amway du Japon "Triple X" et le Nu Skin du Japon "Lifepak", qui fournissent à la fois des vitamines et des sels minéraux en un seul, occupent environ 60% du marché. D'autres sont des produits tels que les "solutions Maximol", de Neways au Japon qui fournit plusieurs acides aminés essentiels, les 'Multivitamines' de CRS, qui ne fournit que des vitamines et minéraux multiples, les pharmaceutiques d'Otsuka 'Multivitamines'

naturels', et la levure de bière.

#### (6) Soins oculaires

Ingrédients utilisés	myrtille, lutéine
----------------------	-------------------

Le marché des soins oculaires est en pleine expansion pour répondre aux besoins de traiter l'asthénopie causé par l'utilisation d'appareils de bureau et d'outils de traitement de l'information. Plus de 60% sont occupés par des produits qui contiennent des bleuets et plus de 30% des produits contenant des lutéines. les produits liés au cassis peuvent également être trouvés.

En ce qui concerne la lutéine, la matière première extraite du marigold qui est vendu. L'extrait de Cassis est originaire du Japon, ainsi que des matières importées de Scandinavie et de Nouvelle-Zélande.

#### (7) L'amélioration des fonctions hépatiques

Ingrédients utilisés	Extrait de sésame, le curcuma, extrait de chair d'huître, l'ornithine
----------------------	---

Le marché des produits utilisés pour améliorer les fonctions hépatiques se compose principalement de produits qui sont efficaces contre la gueule de bois. En plus de l'extrait de l'eau de palourdes fraîches, extrait d'huîtres, et le curcuma, le groupe Suntory offre activement la 'sesamine E plus', qui contient l'extrait de sésame. Les produits contenant du sésame occupent près de 50% de ce marché. Depuis 2009, les soupes et les boissons contenant de l'ornithine sont vendus. Les produits contenant l'ornithine, qui sont efficaces pour la gueule de bois sont également en augmentation.

En dehors des produits locaux, le curcuma de la Chine et de l'Inde est également utilisé comme matière première.

#### (8) Os et articulations

Ingrédients utilisés	glucosamine, calcium
----------------------	----------------------

Comme le nombre de personnes âgées augmente, la demande du marché des soutiens des os et articulations augmente pour prévenir l'ostéoporose et les arthralgies. En particulier, les produits contenant la glucosamine des arthralgies sont déjà très reconnue en raison de la PR et des efforts publicitaires des fabricants majeurs tels le groupe Suntory, DHC, et les produits pharmaceutique Kobayashi, et occupent plus de 70% de ce marché. Leur part est en pleine expansion sur le marché. La plupart des produits contenant de la griffe du diable, efficaces contre l'arthrite, sont principalement importés des Amériques. La poudre de griffe du diable en tant que matière première est importée du Pérou et de l'Afrique du Sud.

Les matières premières de glucosamine sont extraites de crustacés tels que les crabs et les crevettes ou les légumes comme le maïs. Les matières premières raisonnables en provenance de Chine et de Coré du Sud sont en augmentation.

#### (9) Amélioration de la circulation sanguine

Ingrédients utilisés	vitamine E
----------------------	------------

Les gens prennent des produits pour l'amélioration de la circulation sanguine pour lutter contre le froid, et pour éviter la sclérose artérielle ainsi que le vieillissement. Le marché se compose uniquement de produits contenant de la vitamine E. Toutefois, les produits qui utilisent des ingrédients tels que la coenzyme Q10, la lutéine, l'astaxanthine et qui sont censés avoir des effets similaires sont le centre d'intérêt aujourd'hui, et la demande évolue dans cette direction.

#### (10) Autre

**Fig. 10-19: Indications souligné / efficacité et ingrédients des autres aliments de santé et des compléments alimentaires**

indications / efficacité	Ingrédients
action immunostimulante	Propolis, Agaricus, champignons lingzhi, l'échinacée, $\beta$ -carotène
Charge verte	La chlorelle, la spiruline, comprimés de légumes, jus vert (chou frisé)
régulation intestinale	Prune, les lactobacilles, alimentaire fibres, de l'aloès
équilibre hormonal	Saw Palmetto, isoflavones de soja, des grenades, et Kwao Krua
étiquette	Extrait de plante, champignon extrait
Prévention / lutte contre l'anémie	Fer non-hème, le fer hémique
Décontraction	Millepertuis, valériane, gyaba

Source: 2011 H/B Manuel des produits alimentaires No. 2, Fuji Keizai

Le marché des immunostimulateurs se compose de produits visant à améliorer la capacité de guérison naturelle. Les produits sont utilisés pour éviter les tumeurs et améliorer le système immunitaire. Le principal ingrédient, l'agaricus, a été affecté par un manque des doutes et des ventes en chute de 2005 à 2006 à cause des diffusions médiatiques concernant la violation de la loi pharmaceutique et des cancérigènes, mais cette chute de la demande s'est arrêtée lorsque le rapport final sur la sécurité a été publié par le ministère de la sante, du travail et de la prévoyance sociale en 2009. Ces dernières années, les produits contre les allergies au pollen, un type de maladie allergique dont le nombre de patient augmente, est en hausse. Les produits à base de propolis compte pour moins de 50% de ce marche, suivi des produits contenant l'agricus et les champignons lingzhi. D'autres produits contre l'allergie au pollen sont composés de lactobacilles et d'herbes. La plupart des

propolis utilisés sont importés du Brésil en particulier. A part l'agriculteur provenant du Japon, les importations proviennent du Brésil, de la Chine et des États-Unis.

La soi-disant 'charge verte' est la gamme de produits qui remplace la consommation de légumes. La majorité est occupée par des produits contenant la chlorelle et la spiruline. Les "Comprimés à base de légumes" utilisent des légumes multiples comme matière première, et les produits qui contiennent du jus vert (chou frisé) sont dominés par une poudre soluble et des boissons glacées à décongeler.

Comme les produits avec effet de régulation intestinale sont destinés à traiter la constipation et prévenir les problèmes de peau, la demande des femmes est élevée. Comme la consommation de yaourt, avec des effets similaires est commune, la part de marché des produits contenant des lactobacilles est un peu plus supérieure de 20%. Les produits contenant des prunes sont les principaux produits, et occupent 60% de ce marché.

En ce qui concerne des produits pour améliorer les symptômes causés par un déséquilibre hormonal, les produits du petit palmier sont vendus aux hommes, et les produits à base d'isoflavones de soja, des grenades, et kuaokrua sont vendus aux femmes.

Les produits étiquetés comprennent ceux qui traitent les odeurs de la bouche et corporelle. En 2009, la commission du commerce loyale interdit les ventes de produits à base d'extrait de ce champignon (champignon) parce que les effets affichés sur les emballages, les catalogues et publicités ne sont pas réalisés. Par conséquent les ventes ont baissé. La majorité des produits sont sous forme de gommes à mâcher, de bonbons. Les produits contiennent des ingrédients tels que l'extrait de rose de damascus, l'extrait de champignon, et l'extrait de persil et de tournesol.

Les produits pour prévenir et lutter contre l'anémie contiennent du fer provenant de plantes, et l'autre provenant des animaux. Plus de 80% sont des compléments pour jeune femme en manque de fer.

Les composants de produits pour guérir le stress et se détendre sont les extraits d'herbes tels que St. John's wort et valériane.

#### **<les aliments mettant l'accent sur la santé>**

En plus des aliments de santé et compléments alimentaires mentionnés ci-dessus, il y a d'autres boissons, sandwichs, yaourt et gâteaux vendus au marché qui peuvent fournir les mêmes éléments. Ils sont plus faciles à prendre que les compléments alimentaires, et beaucoup de produits contiennent ces ingrédients de santé en vue de faire la différence avec les autres produits.

### **3. Canaux de distribution**

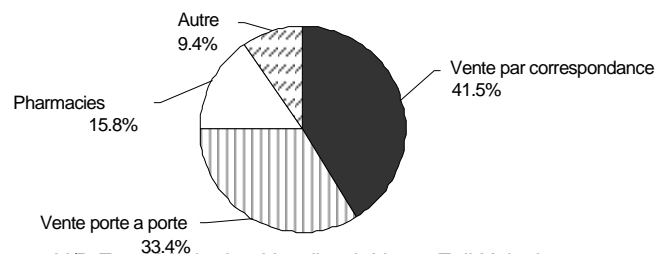
Les canaux de distribution des aliments de santé et les compléments alimentaires sont présentés ci-dessus Fig. 10-21. Il y a 2 sortes de compléments alimentaires produits à l'étranger; les uns pour lesquels même l'emballage pour le Japon se fait dans le pays de production, et les autres pour lesquels seul l'emballage se fait au Japon. Dans la majorité des cas, ils sont vendus aux clients ou aux grossistes à travers des filiales japonaises ou des distributeurs.

Concernant les canaux de distribution des aliments de santé et des compléments alimentaires, puisque les besoins de produits varient en fonction de l'individu, le principal canal est la vente par correspondance, car la sélection est possible. La vente par correspondance offre beaucoup de clients fidèles. Son pourcentage de vente ne fait que s'accroître comparé aux autres canaux de distribution. Comme la vente porte à porte dans lequel un vendeur visite les domiciles des clients (aussi appelé réseaux de ventes, ou les produits sont vendus aux membres), permet aussi aux clients de choisir en fonction de leurs besoins, son pourcentage est le deuxième plus important après la vente par correspondance. Dans les magasins, une bonne partie des produits est disponible dans les pharmacies, ce sont donc des principaux canaux de distributions. Chez les détaillants et les magasins de proximité, les espaces de ventes sont plus petits que les pharmacies, de ce fait le choix des produits se fait seulement sur les produits les mieux vendus. Particulièrement dans les magasins de proximité, les produits se vendant difficilement seront enlevés des comptoirs, de ce fait les producteurs ne se focalisent pas trop sur eux.

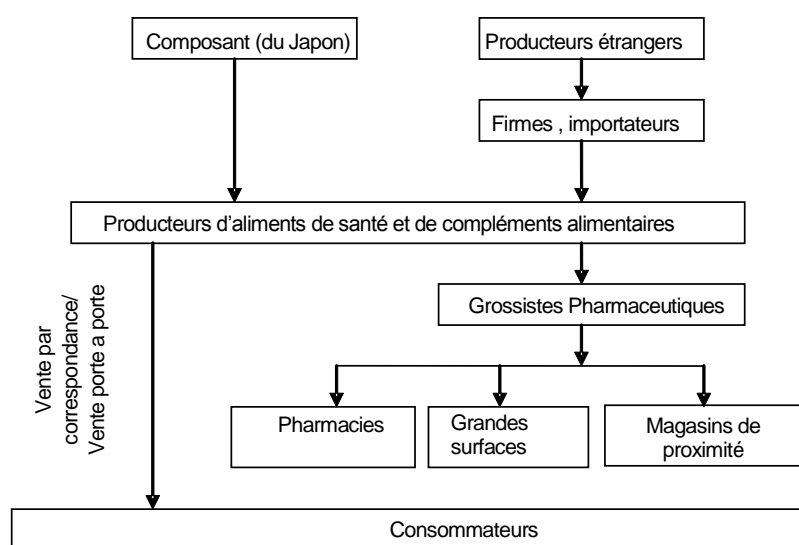
**Fig. 10-20: Ratios de ventes pour les canaux de distribution des aliments de santé et les compléments alimentaires (2009)**

Unité: ¥ million

Canaux de distribution	Ventes	Ratio
Vente par correspondance	260,850	41.5%
Ventes porte a porte	209,760	33.4%
Pharmacies	99,070	15.8%
Grandes surfaces	9,330	1.5%
magasins de proximité	12,290	2.0%
Autres	37,250	5.9%
Total	628,550	100.0%



Source: 2011 H/B Food Marketing Handbook No. 2, Fuji Keizai

**Fig. 10-21: Canaux de distribution pour les aliments de santé et les compléments alimentaires**

Source: Données de recherches Fuji Keizai

#### 4. Questions et facteurs importants pour l'entre dans le marché Japonais

L'exportation des aliments de santé et des compléments alimentaires vers le Japon est gérée de la même façon que l'exportation des denrées alimentaires. De ce fait, il est nécessaire de confirmer que tous les ingrédients y compris les additifs sont conformes à la loi Japonaise sur l'hygiène alimentaire. Puisque ce ne sont pas des médicaments, il est interdit qu'ils portent des marques concernant leurs indications et efficacité, ainsi que l'utilisation des expressions qui indiquent ces informations et l'efficacité.

Lors de l'exportation des aliments de santé et les compléments alimentaires, identique aux aliments transformés, la découverte de pesticide dans les produits entraîne une interdiction formelle d'entrer dans le pays. Si une entreprise Japonaise qui vend les produits finis est suspectée de violation de la loi sur les activités pharmaceutiques, une annulation brusque du produit et de sa vente peut avoir lieu.

##### <Expositions>

L'exposition de l'industrie de santé de Tokyo, qui aura lieu pour la 29<sup>e</sup> fois en 2011, est l'exposition des aliments de santé et des compléments alimentaires. Cette exposition est organisée par UBM Media Co.LTD. L'exposition à ces sections suivantes : aliments de sante/ composants de cosmétiques/ OEM, aliments de sante, biologique et naturelles, bien être, santé et beauté. Les aliments de sante et les compléments alimentaires sont affichés dans la section aliments de santé.

**Fig. 10-22: Expositions pour les aliments de santé et des compléments alimentaires**

Produits alimentaires	L'industrie de la sante de Tokyo	
	<a href="http://www.this.ne.jp">http://www.this.ne.jp</a>	TEL: +81-3-5296-1025
	HFE JAPON (Exposition des aliments de sante & Conférence)	
	<a href="http://www.ifaajapan.com/2011/jp">http://www.ifaajapan.com/2011/jp</a>	TEL: +81-3-6459-0444
	Foire sur les Diététiques & Beauté	
	<a href="http://www.dietandbeauty.jp/ja">http://www.dietandbeauty.jp/ja</a>	TEL. 3-5296-1013

## 5. Cas d'échec

### <Loi sur la violation de l'hygiène alimentaire>

En 2008, il y avait eu des soupçons concernant un composant des aliments de santé importées des USA par un producteur principale de nourriture qui aurait été expose aux rayons gamma, ce qui est en principe interdit par la loi sur l'hygiène alimentaire. Bien qu'il ait été traite pour la désinfection et la quantité de rayons gamma se situait dans la norme établie par la FAO, l'utilisation des rayons gamma n'est pas autorisé au Japon. Les produits associe sont devenus la cible d'un rappel volontaire des produits.

### < Cancérogénicité présumée >

En 2006, le Ministère de la santé, du travail et de la prévoyance sociale (MHLW) a demandé à plusieurs producteurs d'arrêter volontairement les ventes et de rappeler leurs produits parce que " des aliments de sante, provenant d'un producteur qui utilise l'agaricus comme composant a été trouvé dans un test animal, cancérigène". Tous les produits associes ont été banni des ventes. Car les autres produits similaires ont été affecté par les rumeurs négatives, le marché a carrément chute. Cependant, en 2009, le MHLW a annoncé que l' "agaricus n'était pas le problème, mais le produit lui-même". Cette annonce fut considère comme une déclaration rassurante.

### <Violation de la loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères>

En 2009, la Commission des foires commerciales a mis en épinglee 7 entreprises qui vendent des produits contenant des extraits de champignon (champignon) "elles n'avaient pas avoir des motifs raisonnables pour empêcher l'odeur a la bouche ou l'odeur corporelle" tel qu'il apparaît sur les emballages des produits, des catalogues et des publicités et a ordonné que les ventes soient arrêtées. Par conséquent, tous les produits respectifs ont été interdits de vente. L'ensemble du marché est en baisse.

## 6. Associations des importateurs & Organisations

**Fig. 10-23: association des importateurs des aliments de santé et compléments alimentaires et organisations associées]**

Association Japonaise des aliments de santé et des aliments nutritifs	<a href="http://www.jhnfa.org">http://www.jhnfa.org</a>	TEL: +81-3-3268-3134
L'Institut Japonais des normes des aliments de sante	<a href="http://www.jihfs.jp">http://www.jihfs.jp</a>	TEL: +81-3-5803-1565
L'association Japonaise des aliments de santé et des aliments nutritifs	<a href="http://www.jhnfa.org">http://www.jhnfa.org</a>	TEL: +81-3-3268-3131
Conférence Japonaise sur les Propolis	<a href="http://www.propolis.or.jp">http://www.propolis.or.jp</a>	TEL: +81-3-3384-8964